

DATE - 16-09-2020



# Avis Informationnel A20-009

## **Rappel - Modification de l'unité minimale de fluctuation des prix des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX)**

Faisant suite à la [Circulaire 143-20](#), Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), souhaite informer les participants au marché que la modification à l'unité minimale de fluctuation des prix des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (le « BAX ») deviendra effective le 21 Septembre 2020, avant l'ouverture des marchés.

Spécifiquement, à partir de la date effective, l'unité minimale de fluctuation des prix des neuvième, dixième, onzième et douzième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « BAX greens ») sera réduite de moitié, passant de 0,01 point d'indice (un échelon complet) à 0,005 point d'indice (un demi-échelon). Ce faisant, à partir de la date effective, toutes les échéances des contrats BAX auront la même unité minimale de fluctuation de prix.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

### **Centre d'assistance technique**

Numéro sans frais : 1-877-588-8489

Appel locaux: 514-871-7872

Courriel: [marketops@tmx.com](mailto:marketops@tmx.com)